



COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE MIXTE DU MERCREDI 17 JUIN 2020 A 19H00

L'an deux mille vingt, le dix-sept juin, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de FOREZ-EST, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Jean-Michel MERLE, Président, en session à huis clos en raison de la crise sanitaire COVID-19, à l'hippodrome de Feurs. Conformément au CGCT, le quorum est atteint.

Présents : M. Sylvain DARDOULLIER, Mme Françoise DUFOUR, M. Gilles DUPIN, Mme Catherine PALMIER, Mme Magali BLEIN, M. Jacques LAFFONT, M. Georges SUZAN, Mme Michelle DELORME, M. Christian BLANCHARD, M. Michel NEEL, Mme Jeanine RONGERE, M. Pierre VERICEL, M. Christophe GUILLARME, Mme Simone COUBLE, M. Jean-François RASCLE, M. Pascal VELUIRE, M. Jérôme PIGERON, Mme Marianne DARFEUILLE, M. Jean-Marc GALLEY, Mme Mireille GIBERT, M. Claude MONDESERT, Mme Catherine POMPORT, M. Georges REBOUX, M. Jean-Pierre TAITE, M. Christian VILAIN, M. Marc RODRIGUE, Mme Catherine EYRAUD, M. Laurent THOMAS, M. Christian DENIS, Mme Marie-Antoinette BENY, Mme Marie-Anne MALECOT, M. Philippe MIKHAILOFF, M. Serge PERCET, M. Georges ROCHETTE, M. Gérard MONCELON, M. Jérôme BRUEL, M. Laurent MIOCHE, M. Christian MOLLARD, Mme. Régine TERRAILLON, M. Henri BONADA, M. Julien DUCHE, M. Marc TISSEUR, M. Patrick DEMMELBAUER, M. Pierre SIMONE, M. Gilbert GRATALOUP, M. Gilles COURT, M. Dominique RORY, M. Jean-Luc POYADE, M. Frédéric LAFOUGERE, M. Yves GRANDRIEUX, M. Sébastien DESHAYES, M. Bruno COASSY, Mme Ghislaine DUPUY, M. Jean-Luc LAVAL, M. Pascal TISSOT, M. Robert FLAMAND, M. Christophe BEGON, Mme Martine DEGOUTTE, M. Gérard DUBOIS, Mme Christine D'ANGELO, Mme Valérie TISSOT, Mme Véronique CHAVEROT

Pouvoirs : Mme Maryvonne MOUNIER donne pouvoir à Mme Jeanine RONGERE ; M. Jacques DE LEMPS donne pouvoir à M. Christian DENIS ; Mme Sylvie DELOBELLE donne pouvoir à M. Jean-Pierre TAITE ; M. Didier BERNE donne pouvoir à M. Christian DENIS ; Mme Suzanne LYONNET donne pouvoir à Mme Valérie TISSOT ; M. Julien MAZENOD donne pouvoir à M. Christophe BEGON ; M. Christian SAPY donne pouvoir à M. Gérard DUBOIS

Absent remplacé : M. Bruno CHALAYER remplacé par Mme Estelle VIRIN

Absente excusée : Mme Monique GIRARDON

Secrétaire de séance : Madame Françoise DUFOUR

Date de la convocation : 11 juin 2020

Date d'affichage du compte rendu : 25 juin 2020

Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 19h07 et souhaite la bienvenue aux élus pour ce Conseil Communautaire dit « mixte ». Monsieur le Président explique ce qu'est un conseil communautaire « mixte ».

Le Président propose que la séance se déroule à huis clos, à l'exception de la presse, conformément à l'article 10 de l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales dans le cadre de l'épidémie de COVID-19.

Le Conseil Communautaire approuve le huis clos et ensuite Monsieur le Président procède à l'appel nominal.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du mercredi 04 mars 2020 :**

Décision du Conseil Communautaire pour l'approbation du PV du 04 mars 2020

POUR : 70	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

2. Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT :

Le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité des conseillers présents Madame Françoise DUFOUR comme secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT

3. Pôle finances :

3.1 Approbation des Comptes de Gestion 2019 de la Communauté de Communes de Forez-Est (rapporteur Jean-Michel MERLE)

Monsieur le Président informe l'Assemblée délibérante que l'exécution des dépenses et recettes du budget principal et des budgets annexes relatifs à l'exercice 2019 de la CCFE a été réalisée par la trésorière en poste sur la commune de FEURS et que les comptes de gestion établis par cette dernière sont conformes aux comptes administratifs. Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs et des comptes de gestion, Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire d'approuver les comptes de gestion du receveur pour l'exercice 2019.

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 70	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

3.2 Election du Président de séance pour le vote des Comptes Administratifs 2019 de la Communauté de Communes de Forez-Est (rapporteur Jean-Michel MERLE)

Le compte administratif, qui rend compte de la gestion de l'ordonnateur et constate les résultats comptables, est le dernier élément de la procédure budgétaire d'une collectivité territoriale. Il est arrêté par vote de l'Assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice. Cependant cette année, afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19, l'ordonnance du 25 mars 2020 publiée au journal officiel le 26 mars 2020, relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales, permet à l'organe délibérant de voter le compte administratif arrétant les comptes de 2019 jusqu'au 31 Juillet 2020.

Le compte administratif a principalement pour fonction de rapprocher les prévisions inscrites au budget des réalisations effectuées durant l'exercice budgétaire tant en dépenses qu'en recettes.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire qu'il lui est interdit de voter son propre compte administratif. En conséquence, il demande à l'Assemblée de désigner comme « Président spécial » Monsieur Pierre VERICEL, Vice-Président aux finances, pour toutes les délibérations qui concerneront les comptes administratifs 2019 des budgets de la CCFE.

Décision du Conseil Communautaire pour nommer Pierre VERICEL Président spécial pour le vote des comptes administratifs 2019 de la CCFE

POUR : 70	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

3.3 Validation des comptes administratifs 2019 du budget général et des budgets annexes et affectation des résultats 2019 du budget général et des budgets annexes (rapporteur Pierre VERICEL)

RAPPEL et REFERENCE

Vu le CGCT, vu le Décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est, vu les délibérations relatives au vote du budget primitif « général » de 2019 et les délibérations modificatives de ce même budget, vu le compte de gestion établi par Madame Lavoisier et vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 03 juin 2020.

CONTENU

Il est inscrit ci-dessous les résultats des CA du budget principal et des budgets annexes ainsi que les affectations par budget s'il y a lieu. Les CA sont détaillés dans les annexes jointes à la note de synthèse. Les Comptes Administratifs de 2019, concordant avec les comptes de gestion établis par Madame Lavoisier, trésorière au 31 décembre 2019, peuvent être résumés de la façon suivante :

	BUDGET GENERAL 2019 CCFE			AFFECTATION du RESULTAT de FONCTIONNEMENT
	investissement	fonctionnement	total	
Reprise des résultats 2018	345 914,59	14 196 797,52	14 542 712,11	résultat de fonctionnement de 13 820 355,81 € affecté au 1068 (en section d'investissement) pour 9 097 775,55 € et au 002 (en section de
part affectée à l'investissement		5 730 882,05		
reste	345 914,59	8 465 915,47	8 811 830,06	
opération non budgétaires				
intégration ZAIN de la	-684 996,02	353 441,81	-331 554,21	

plaine(résultat CA 2018)				fonctionnement- excédent de fonctionnement reporté) pour 4 722 580,26 €
opérations 2019 ZAIN	-32 291,17	-2 343,44	-34 634,61	
SAMRO (avance versée par BP en 2018)		300 000,00	300 000,00	
Dissolution CCPSG	2 773 078,73	1 358 102,85	4 131 181,58	
provision retenue sur dissolution CCPSG	-132 000,00		-132 000,00	
transfert prêt sur budget PE	-649 999,93		-649 999,93	
TOTAL	1 619 706,20	10 475 116,69	12 094 822,89	
Recettes 2019	10 405 563,33	33 666 545,91	44 072 109,24	
Dépenses 2019	12 487 111,08	30 321 306,79	42 808 417,87	
Résultat de l'année 2019	-2 081 547,75	3 345 239,12	1 263 691,37	
Résultat de clôture 2019	-461 841,55	13 820 355,81	13 358 514,26	
BUDGET PETITE ENFANCE 2019 CCFE				AFFECTATION du RESULTAT de FONCTIONNEMENT résultat de fonctionnement de 213 047,27 € affecté en totalité au 1068 (en section d'investissement) (car on a voté le BP avant que le TP ne nous informe de l'opération de transfert de prêt qui pour nous était une opération non budgétaire et ne devait pas influencer, notre résultat- ce qui entrainera une DM)
	investissement	fonctionnement	total	
Reprise des résultats 2018	-144 339,75	288 739,75	144 400,00	
part affectée à l'investissement		288 739,75	288 739,75	
Reste	-144 339,75	0,00	-144 339,75	
Opération non budgétaire : transfert prêt du BG	649 999,93		649 999,93	
TOTAL	505 660,18	0,00	505 660,18	
Recettes 2019	368 635,13	3 802 287,44	4 170 922,57	
Dépenses 2019	235 740,65	3 589 240,17	3 824 980,82	
Résultat de l'année 2019	132 894,48	213 047,27	345 941,75	
Résultat de clôture 2019	638 554,66	213 047,27	851 601,93	
BUDGET FL IMMOBILIER d'ENTREPRISE 2019 CCFE				AFFECTATION du RESULTAT de FONCTIONNEMENT résultat de fonctionnement de 1 113 243,76 € affecté au 1068 (en section d'investissement) pour 711 707,93 € et au 002 (en section de fonctionnement pour 401 535,83
	investissement	fonctionnement	total	
Reprise des résultats 2018	389 310,87	61 757,52	451 068,39	
Recettes 2019	33 748,99	1 134 891,21	1 168 640,20	
Dépenses 2019	1 134 767,79	83 404,97	1 218 172,76	
résultat de l'année 2019	-1 101 018,80	1 051 486,24	-49 532,56	
Résultat de clôture 2019	-711 707,93	1 113 243,76	401 535,83	
BUDGET CM CROIX RAMPEAU 2019 CCFE				AFFECTATION du RESULTAT de FONCTIONNEMENT Déficit de
	investissement	fonctionnement	total	
Reprise des résultats 2018	-158 461,50	-105 615,60	-264 077,10	
Dépenses 2019	911 191,16	883 160,26	1 794 351,42	

résultat de l'année 2019	249 889,87	14 187,33	264 077,20	fonctionnement- pas d'affectation
Résultat de clôture 2019	91 428,37	-91 428,27	0,10	
BUDGET PSG PLIE 2019 CCFE				AFFECTATION du RESULTAT de FONCTIONNEMENT
	investissement	fonctionnement	total	
Reprise des résultats 2018	0,00	328 046,23	328 046,23	résultat de fonctionnement de 55 688,89 € affecté au 1068 (en section d'investissement) pour 3 612 € et au 002 (en section de fonctionnement pour 52 076,89 €
Reprise résultat CCPSG		-267 447,38	-267 447,38	
Recettes 2019	0,00	313 151,22	313 151,22	
Dépenses 2019	3 612,00	318 061,18	321 673,18	
résultat de l'année 2019	-3 612,00	-4 909,96	-8 521,96	
Résultat de clôture 2019	-3 612,00	55 688,89	52 076,89	
BUDGET FL ZE MONTFURON 2019 CCFE				
	investissement	fonctionnement	total	
Reprise des résultats 2018	-132 937,89	0,00	-132 937,89	budget économique : pas d'affectation
Recettes 2019	253 105,78	132 937,89	386 043,67	
Dépenses 2019	120 167,89	132 937,89	253 105,78	
résultat de l'année 2019	132 937,89	0,00	132 937,89	
Résultat de clôture 2019	0,00	0,00	0,00	
BUDGET CM ZONES D'ACTIVITE 2019 CCFE				
	investissement	fonctionnement	total	
Reprise des résultats 2018	-747 738,16	250 000,00	-497 738,16	budget économique : pas d'affectation
Recettes 2019	1 425 550,52	793 980,47	2 219 530,99	
Dépenses 2019	677 812,36	1 043 980,47	1 721 792,83	
Résultat de l'année 2019	747 738,16	-250 000,00	497 738,16	
Résultat de clôture 2019	0,00	0,00	0,00	
BUDGET PSG ZA VEAUCHE 2019 CCFE				
	investissement	fonctionnement	total	
Reprise des résultats 2018	-773,20	0,00	-773,20	budget économique : pas d'affectation
reprise résultat CCPSG	-313 512,43		-313 512,43	
Recettes 2019	697 159,07	476 873,60	1 174 032,67	
Dépenses 2019	382 873,35	476 873,60	859 746,95	
Résultat de l'année 2019	314 285,72	0,00	314 285,72	
Résultat de clôture 2019	0,09	0,00	0,09	
BUDGET PSG ZA BELLEGARDE 2019 CCFE				
	investissement	fonctionnement	total	
Reprise des résultats 2018	-47 009,00	-1 800,00	-48 809,00	budget économique : pas d'affectation
reprise résultat CCPSG	-353 519,40	-12 000,00	-365 519,40	
recettes 2019	1 107 259,75	815 732,14	1 922 991,89	
Dépenses 2019	706 732,14	815 732,14	1 522 464,28	
Résultat de l'année 2019	400 527,61	0,00	400 527,61	

Résultat de clôture 2019	-0,79	-13 800,00	-13 800,79	
BUDGET FE ZONES ECONOMIQUES 2019 CCFE				AFFECTATION du RESULTAT de FONCTIONNEMENT budget économique : pas d'affectation
	investissement	fonctionnement	total	
Reprise des résultats 2018	-991 911,04	0,00	-991 911,04	
Recettes 2019	2 132 897,27	1 335 400,37	3 468 297,64	
Dépenses 2019	1 140 986,23	1 335 400,37	2 476 386,60	
Résultat de l'année 2019	991 911,04	0,00	991 911,04	
Résultat de clôture 2019	0,00	0,00	0,00	
BUDGET CCFE ZAIN DE LA PLAINE 2019 CCFE				AFFECTATION du RESULTAT de FONCTIONNEMENT budget clôturé le 26/06/2019 (délibération du 26/06/2019)- pas de compte administratif
	investissement	fonctionnement	total	
Reprise des résultats 2018	-984 996,02	353 441,81	-631 554,21	
Recettes 2019			0,00	
Dépenses 2019			0,00	
Résultat de l'année 2019	0,00	0,00	0,00	
Résultat de clôture 2019	0,00	0,00	0,00	
BUDGET FL RESIDENCE D'ENTREPRISES 2019 CCFE				AFFECTATION du RESULTAT de FONCTIONNEMENT résultat de fonctionnement 54 804,41 affecté au 002 (en section de fonctionnement)
	investissement	fonctionnement	total	
Reprise des résultats 2018	4 373,76	27 716,03	32 089,79	
part affectée à l'investissement			0,00	
Recettes 2019	20 604,00	68 862,22	89 466,22	
Dépenses 2019	16 636,00	41 773,84	58 409,84	
Résultat de l'année 2019	3 968,00	27 088,38	31 056,38	
Résultat de clôture 2019	8 341,76	54 804,41	63 146,17	
BUDGET CM FADEL 2019 CCFE				AFFECTATION du RESULTAT de FONCTIONNEMENT résultat de fonctionnement de 245568,11 € affecté au 1068 (en section d'investissement) pour 240 092,78€ et au 002 (en section de fonctionnement pour 5 475,33 €
	investissement	fonctionnement	total	
Reprise des résultats 2018	129 273,25	-56 380,92	72 892,33	
part affectée à l'investissement				
Recettes 2019	497 993,59	762 074,71	1 260 068,30	
Dépenses 2019	724 715,62	460 125,68	1 184 841,30	
Résultat de l'année 2019	-226 722,03	301 949,03	75 227,00	
Résultat de clôture 2019	-97 448,78	245 568,11	148 119,33	
BUDGET FF ASSAINISSEMENT 2019 CCFE				AFFECTATION du RESULTAT de FONCTIONNEMENT résultat de fonctionnement de 1 505,36 € affecté au 002 (en section de fonctionnement)
	investissement	fonctionnement	total	
Reprise des résultats 2018	36 590,35	6 983,32	43 573,67	
Recettes 2019	0,00	6 460,55	6 460,55	
Dépenses 2019	26 283,15	11 938,51	38 221,66	
Résultat de l'année 2019	-26 283,15	-5 477,96	-31 761,11	
Résultat de clôture 2019	10 307,20	1 505,36	11 812,56	

BUDGET CM SPANC 2019 CCFE				AFFECTATION du RESULTAT de FONCTIONNEMENT
	investissement	fonctionnement	total	
Reprise des résultats 2018	7 145,85	7 790,18	14 936,03	budget clôturé au 31/12/2019 : transfert de la compétence ANC au SIMA Coise au 1/1/2020
Recettes 2019	312 585,20	50 418,53	363 003,73	
Dépenses 2019	301 047,66	45 108,34	346 156,00	
Résultat de l'année 2019	11 537,54	5 310,19	16 847,73	
Résultat de clôture 2019	18 683,39	13 100,37	31 783,76	
BUDGET ORDURES MENAGERES 2019 CCFE				AFFECTATION du RESULTAT de FONCTIONNEMENT
	investissement	fonctionnement	total	
Reprise des résultats 2018	-83 075,94	436 439,71	353 363,77	résultat de fonctionnement de 232 382,49 € affecté au 002 (en section de fonctionnement)
Recettes 2019	1 014 074,66	3 516 464,28	4 530 538,94	
Dépenses 2019	460 959,74	3 720 521,50	4 181 481,24	
Résultat de l'année 2019	553 114,92	-204 057,22	349 057,70	
Résultat de clôture 2019	470 038,98	232 382,49	702 421,47	
BUDGET Zone pré coton Pouilly-lès-Feurs 2019 CCFE				AFFECTATION du RESULTAT de FONCTIONNEMENT
	investissement	fonctionnement	total	
Reprise des résultats 2018			0,00	budget créée par délibération du 22/05/2019 - budget économique - pas d'affectation du résultat
Recettes 2019	0,00	27,00	27,00	
Dépenses 2019	27,00	27,00	54,00	
Résultat de l'année 2019	-27,00	0,00	-27,00	
Résultat de clôture 201	-27,00	0,00	-27,00	
BUDGET Zone "les longues" Nervieux 2019 CCFE				AFFECTATION du RESULTAT de FONCTIONNEMENT
	investissement	fonctionnement	total	
Reprise des résultats 2018			0,00	budget créée par délibération du 22/05/2019 - budget économique - pas d'affectation du résultat
Recettes 2019	0,00	27,00	27,00	
Dépenses 2019	27,00	27,00	54,00	
Résultat de l'année 2019	-27,00	0,00	-27,00	
Résultat de clôture 2019	-27,00	0,00	-27,00	
BUDGET "les gagères" Violay 2019 CCFE				AFFECTATION du RESULTAT de FONCTIONNEMENT
	investissement	fonctionnement	total	
Reprise des résultats 2018			0,00	budget créée par délibération du 22/05/2019 - budget économique - pas d'affectation du résultat
Recettes 2019	0,00	27,00	27,00	
Dépenses 2019	27,00	27,00	54,00	
Résultat de l'année 2019	-27,00	0,00	-27,00	
Résultat de clôture 2019	-27,00	0,00	-27,00	
BUDGET SAMRO IMMOBILIER D'ENTREPRISE 2019 CCFE				AFFECTATION du RESULTAT de FONCTIONNEMENT
	investissement	fonctionnement	total	
Reprise des résultats 2018			0,00	budget créée par délibération du
transfert par intégration	-300 000,00		-300 000,00	

(ZAIN)				26/06/2019 - déficit : pas d'affectation
Avance à reverser au BP		-300 000,00	-300 000,00	
Recettes 2019	0,00	0,00	0,00	
Dépenses 2019	4 654,99	203 830,68	208 485,67	
Résultat de l'année 2019	-4 654,99	-203 830,68	-208 485,67	
Résultat de clôture 2019	-304 654,99	-503 830,68	-808 485,67	
résultats totaux 2019	-341 992,59	15 140 637,52	14 798 644,93	

En complément de ces tableaux et via un diaporama, Monsieur Pierre VERICEL présente des éléments de l'annexe financière jointe avec la note de synthèse où figure :

- Le détail du compte administratif du budget principal en section d'investissement et section de fonctionnement accompagné de l'analyse graphique de ce budget ;
- Des informations sur la fiscalité 2019 ;
- Les détails des 19 comptes administratifs en section d'investissement et de fonctionnement des budgets annexes.

Monsieur Pierre VERICEL expose une situation financière saine, mais pointe plusieurs points de vigilance :

- l'harmonisation de la fiscalité des déchets
- l'impact du COVID 19 qui entrainera des dépenses supplémentaires et des recettes moindres sur plusieurs années

Monsieur Pierre VERICEL souligne que plus de 50% des dépenses de fonctionnement sont le reversement des AC aux communes ce qui traduit les relations fortes entre CCFE et ses communes membres.

A 19h22, Monsieur le Président, conformément à la réglementation quitte la salle afin que Monsieur Pierre VERICEL procède aux votes des CA 2019.

PROPOSITION POUR LES 19 COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Hors la présence de Monsieur Jean-Michel MERLE, Président de la Communauté de Communes de Forez-Est, Monsieur Pierre VERICEL, alors Président de séance, demande à l'Assemblée délibérante d'approuver les comptes administratifs (budget principal et budgets annexes) 2019 de la CCFE.

Décision du Conseil Communautaire pour le CA du BUDGET PRINCIPAL

POUR : 70	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Décision du Conseil Communautaire pour le CA du budget annexe intitulé PETITE ENFANCE

POUR : 70	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Décision du Conseil Communautaire pour le CA du budget annexe intitulé FL IMMOBILIER ENTREPRISE

POUR : 70	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Décision du Conseil Communautaire pour le CA du budget annexe intitulé CROIX RAMPEAU

POUR : 70	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Décision du Conseil Communautaire pour le CA du budget annexe intitulé PSG PLIE

POUR : 70	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Décision du Conseil Communautaire pour le CA du budget annexe intitulé FL ZA MONTFURON

POUR : 70	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Décision du Conseil Communautaire pour le CA du budget annexe intitulé CM ZONES ACTIVITE

POUR : 70	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Décision du Conseil Communautaire pour le CA du budget annexe intitulé PSG ZA VEAUCHE

POUR : 70	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Décision du Conseil Communautaire pour le CA du budget annexe intitulé PSG ZA BELLEGARDE

POUR : 70	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Décision du Conseil Communautaire pour le CA du budget annexe intitulé FF ZONES ECONOMIQUES

POUR : 70	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Décision du Conseil Communautaire pour le CA du budget annexe intitulé FL RESIDENCE ENTREPRISES

POUR : 70	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Décision du Conseil Communautaire pour le CA du budget annexe intitulé CM FADEL

POUR : 70	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Décision du Conseil Communautaire pour le CA du budget annexe intitulé FF ASSAINISSEMENT

POUR : 70	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Décision du Conseil Communautaire pour le CA du budget annexe intitulé CM SPANC

POUR : 70	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Décision du Conseil Communautaire pour le CA du budget annexe intitulé ORDURES MENAGERES

POUR : 70	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Décision du Conseil Communautaire pour le CA du budget annexe intitulé ZA Pré Coton Pouilly-lès-Feurs

POUR : 70	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Décision du Conseil Communautaire pour le CA du budget annexe intitulé ZA Les Longes Nervieux

POUR : 70	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Décision du Conseil Communautaire pour le CA du budget annexe intitulé ZA les gagères Violay

POUR : 70	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Décision du Conseil Communautaire pour le CA du budget annexe intitulé SAMRO Immobilier d'entreprises

POUR : 70	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

PROPOSITION POUR LES AFFECTATIONS DE RESULTATS 2019

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de :

- Constaté les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire des différents comptes et en conséquence,
- Déclarer que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle ni observation ni réserve,
- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- Arrêter les résultats tels qu'indiqués ci-dessus et dans les annexes jointes à la note de synthèse,
- Affecter comme indiqué dans les tableaux ci-dessus,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Décision du Conseil Communautaire pour l'affectation du résultat 2019 du BUDGET PRINCIPAL

POUR : 70	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Décision du Conseil Communautaire pour l'affectation du résultat 2019 du budget annexe intitulé PETITE ENFANCE

POUR : 70	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Monsieur Christophe BEGON constate un écart de 600 K€ dans l'affectation du résultat du budget petite enfance. Monsieur Pierre VERICEL explique que ce delta s'explique par la reprise d'un emprunt.

Décision du Conseil Communautaire pour l'affectation du résultat 2019 du budget annexe intitulé Immobilier d'entreprises CCFE

POUR : 70	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Décision du Conseil Communautaire pour l'affectation du résultat 2019 du budget annexe intitulé PSG PLIE

POUR : 70	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Décision du Conseil Communautaire pour l'affectation du résultat 2019 du budget annexe intitulé CM FADEL

POUR : 70	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

A 19h32, retour de Monsieur le Président dans la salle.

Monsieur Pierre VERICEL remercie Sylvie GAILLARD et son équipe pour la préparation de ces CA 2019. Monsieur le Président explique que les élus ne signeront pas les CA ce soir car afin d'éviter de se passer de main en main les dits comptes, il a été acté avec la Sous-préfecture que la feuille de présence sera inséré au sein des différents documents comptables.

**3.4 Versement de fonds de concours à la commune de Balbigny pour la création d'une maison de santé pluri-professionnelles (rapporteur Henri BONADA)
RAPPEL et REFERENCE**

Vu le CGCT, vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est, vu le projet de territoire de la CCFE, vu le règlement d'attribution des fonds de concours, vu le budget primitif validé par délibération n°2020.029.04.03, notamment l'opération 101 « Soutien aux communes » et vu la délibération de la Commune de Balbigny sollicitant l'attribution d'un fonds de concours pour son projet de maison de santé pluri-professionnelle.

MOTIVATION et OPPORTUNITE

Dans le cadre du projet de territoire de la CCFE, le champ de la santé a été pris en compte au regard de la préoccupation de la désertification médicale. Cela s'est traduit par la mise en place d'une fiche action n° 15 visant à « soutenir l'installation des Maisons de Santé pluri-professionnelles sur le territoire de Forez-Est ». Le projet de la Maison de Santé pluri-professionnelles de Balbigny a été retenu en commission. Cet équipement sera localisé dans l'ex gare SNCF et accueillera : 3 médecins, 2 cabinets d'infirmiers avec 3 praticiens chacun, 1 psychomotricienne, 1 psychologue, 1 orthophoniste et 2 bureaux permettant l'accueil de vacataires.

Le coût estimatif total de l'opération s'élève à 1.597.500€ TTC. Le dossier de permis de construire sera déposé en octobre 2020 pour un démarrage des travaux en juillet 2021 et une livraison du bâtiment en mars 2022.

Afin de faciliter temporairement l'installation de deux jeunes médecins généralistes au courant de l'été 2020 (au plus tard en septembre compte-tenu du contexte de la crise sanitaire du Covid-19) dans les locaux de l'ancienne ADMR, la Commune de Balbigny et la CCFE ont décidé de soutenir dans le cadre du fonds de concours les deux praticiens pour l'acquisition de mobilier de bureau.

Afin de financer la réalisation d'un tel équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI et ses communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Il est précisé que :

- Le montant du fonds de concours versé par la Communauté de Communes ne peut excéder la part du financement assurée par la commune, hors subventions,
- La commune, maître d'ouvrage, doit prendre en charge au minimum 20% du financement du projet (art L1111-10 –III- du CGCT) ;
- la Communauté de Communes vérifie la légalité des fonds de concours sollicités : la commune doit lui adresser les justificatifs des dépenses ;
- La CCFE le 04 mars 2020 dans le cadre du vote du budget primitif a validé une somme de 100 000.00 € pour le soutien à des maisons de santé.

Il est indiqué que l'enveloppe annuelle de 100 000 € au budget peut se répartir entre plusieurs communes sur un même exercice budgétaire. Les communes sont éligibles à une somme de 100 000 € maximum par projet à condition de répondre à des critères définis en commission. Ces sommes pourront être versées sur plusieurs exercices au gré de l'avancement des projets.

CONTENU

La demande formulée par la Commune de Balbigny répond aux conditions et exigences telles définies et imposées aux termes du règlement d'attribution des fonds de concours.

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De déclarer éligible, la demande de fonds de concours formulée par la Commune de Balbigny portant sur la création d'une Maison de Santé Pluri-professionnelle
- Allouer à la Commune de Balbigny, un fonds de concours d'un montant de 100 000 €.

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 70	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

4. Pôle ressources humaines :

4.1 Modification du tableau des effectifs de Forez-Est (rapporteur Brigitte BRATKO)

RAPPEL et REFERENCE

Vu le CGCT, vu la réglementation en vigueur, vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est, vu la délibération N°2020.014.04.03 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 04 mars 2020 portant modification du tableau des effectifs de la Communauté de Communes de Forez-Est et sous réserve des avis favorables du Comité Technique en date du 19 juin 2020 et de la Commission Administrative Paritaire du CDG42 relative aux avancements de grades.

MOTIVATION et OPPORTUNITE

La mise en place de l'organisation de la Communauté de Communes de Forez-Est nécessitant des réajustements en matière de moyens humains, Monsieur le Président fait part de la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de Forez-Est.

CONTENU

Sous réserve des avis favorables du Comité Technique et de la Commission Administrative Paritaire, la modification du tableau des effectifs porte sur :

Filière administrative

- La création d'un poste **d'attaché**, catégorie A, à temps complet à compter du **1^{er} juillet 2020** pour les besoins du pôle ressources dans le but d'effectuer un recrutement au service juridique/marché public en remplacement d'un agent qui quittera la collectivité le 1^{er} juillet prochain.
- La création d'un poste **de rédacteur principal 1^{ère} classe, catégorie B à temps complet (35/35)**, au 1^{er} septembre 2020, pour les besoins du pôle ressources dans le cadre des avancements de grade.
- La suppression concomitante d'un poste **de rédacteur, catégorie B à temps complet (35/35)**, pour les besoins du pôle ressources dans le cadre des avancements de grade.
- La création de 2 postes **de rédacteur, catégorie B à temps complet (35/35)**, au 1^{er} septembre 2020, pour les besoins du pôle ressources et du pôle social/service à la population pour la réorganisation du PLIE.
- La suppression concomitante d'un poste **de rédacteur, catégorie B à temps non-complet (24/35)**, pour les besoins du pôle social/service à la population pour la réorganisation du PLIE.
- La création d'un poste **d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe, catégorie C à temps complet (35/35)**, au 1^{er} septembre 2020, pour les besoins du pôle aménagement du territoire dans le cadre des avancements de grade.
- La suppression concomitante d'un poste **d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, catégorie C à temps complet (35/35)**, pour les besoins du pôle aménagement du territoire dans le cadre des avancements de grade.
- La création de 5 postes **d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, catégorie C dont 3 à temps complet (35/35) et 2 à temps non-complet (28/35 et 24,5/35)**, au 1^{er} septembre 2020, dans le cadre des avancements de grade.
- La suppression concomitante de 5 postes **d'adjoint administratif, catégorie C dont 3 à temps complet (35/35) et 2 à temps non-complet (28/35 et 24,5/35)**, dans le cadre des avancements de grade.

Filière médico-sociale

- La création d'un poste **d'assistant socioéducatif classe exceptionnelle, catégorie A à temps complet (35/35)**, au 1^{er} septembre 2020, pour les besoins du pôle social/services à la population dans le cadre des avancements de grade.
- La création de 2 postes **d'éducateur de jeunes enfants 1^{ère} classe, catégorie A dont l'un à temps complet (35/35) et l'autre à temps non-complet (30/35)**, au 1^{er} juillet 2020, pour les besoins du pôle social/services à la population (crèches de Chazelles sur Lyon et crèche de Panissières).
- La création d'un poste **d'éducateur de jeunes enfants 2^{ème} classe, catégorie A à temps non-complet (30/35)**, au 1^{er} juillet 2020, pour les besoins du pôle social/services à la population (crèche de Panissières).
- La création de 2 postes **d'auxiliaire de puériculture principal 1^{ère} classe, catégorie C à temps non-complet (28/35)**, au 1^{er} septembre 2020, pour les besoins du pôle social/services à la population (crèches).
- La suppression concomitante d'un poste **d'auxiliaire de puériculture principal 2^{ème} classe, catégorie C à temps non-complet (28/35)**, pour les besoins du pôle social/services à la population (crèches).

Filière sportive :

- La création d'un poste **d'éducateur des APS 1^{ère} classe, catégorie B à temps complet (35/35)**, à la date du 1^{er} septembre 2020 pour les besoins du pôle social/service à la population, dans le cadre des avancements de grade.
- La suppression concomitante de 1 poste **d'éducateur des APS, catégorie B à temps complet (35/35)**, pour les besoins du pôle social/services à la population dans le cadre des avancements de grade.

Filière technique :

- La création d'un poste **de technicien principal 1^{ère} classe, catégorie B à temps complet (35/35)**, à la date du 1^{er} septembre 2020 pour les besoins du pôle ingénierie technique dans le cadre des avancements de grade.

- La suppression concomitante d'un poste de **technicien principal 2^{ème} classe, catégorie B à temps complet (35/35)**, pour les besoins du pôle ingénierie technique dans le cadre des avancements de grade.
- La création de 4 postes **d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, catégorie C dont 2 à temps complet (35/35) et 2 à temps non-complet (16/35 et 30/35)**, à la date du 1^{er} septembre 2020 pour les besoins du pôle ingénierie technique et du pôle social dans le cadre des avancements de grade.
- La suppression concomitante de 4 postes **d'adjoint technique, catégorie C dont 2 à temps complet (35/35) et 2 à temps non-complet (16/35 et 30/35)**, pour les besoins du pôle ingénierie technique et du pôle social dans le cadre des avancements de grade.

PROPOSITION

Il est demandé à l'Assemblée délibérante d'adopter le tableau des emplois à la date du 17 juin 2020, tel que présenté en annexe.

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 70	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

5. Pôle social, services à la population :

5.1 **Fixation des tarifs de la piscine Forez Aquatic pour la saison estivale 2020 (rapporteur Gérard MONCELON)**

RAPPEL et REFERENCE

Vu le CGCT, vu la délibération en date du 18 décembre 2019 portant approbation de l'ensemble des tarifs publics locaux 2020 de la Communauté de Communes de Forez-Est adoptant la grille tarifaire 2019-2020 de la piscine Forez Aquatic et vu le bureau communautaire du 03 juin validant l'ouverture du bassin couvert pour la saison estivale 2020.

MOTIVATION et OPPORTUNITE

Chaque année, les tarifs sont réajustés pour la saison estivale 2020. A fortiori cette année, la grille tarifaire sera simplifiée en raison de la crise sanitaire du Covid-19. En conséquence, la CCFE propose la réouverture de la piscine Forez-Aquatic pour la saison estivale de fin juin/début juillet à fin août 2020 en prenant en compte les mesures de sécurité sanitaire recommandées par le guide ministériel des équipements sportifs publié par le Ministère de la Jeunesse et des Sports en date du 11 mai 2020.

CONTENU

Compte-tenu des multiples et nombreuses contraintes imposées sur le plan réglementaire au niveau national notamment sur la capacité d'accueil et la distanciation du public, les règles d'hygiène et de désinfection des locaux, des espaces ...

Le bassin couvert (et non le bassin extérieur) sera ouvert tous les jours de 09h à 18h (avec 3 périodes d'accès) et le dimanche de 08h à 13h pour l'accueil du public. Dans ce cadre, il est proposé pour les résidents du territoire et les abonnés de Forez Aquatic la création d'un tarif unique de 3,00€ par personne pour toute personne de plus de 5 ans.

La réservation et le paiement en ligne seront privilégiés pour des facilités de gestion notamment en termes de flux. Toutefois les règlements par carte bancaire sans contact de préférence et en numéraire seront acceptés.

PROPOSITION

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de :

- Approuver la création d'un tarif unique de 3,00€ par personne aux conditions ci-dessus,
- Approuver le système de réservation et le paiement en ligne.

Décision du Conseil Communautaire

POUR : 70	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

6. Questions diverses :

• **Information sur l'harmonisation de la fiscalité des OM/déchets :**

Monsieur Christian FAURE, Vice-Président en charge des ordures ménagères et déchetteries, rappelle que pour le nouvel exécutif il s'agira d'un dossier majeur avec une prise de décision rapide. Ce dernier explique les modes de fiscalité dans le secteur des déchets :

- **TEOM** : Il s'agit d'une taxe prélevée auprès des ménages, calculée en fonction de la surface bâtie. Elle n'a aucun lien avec le service rendu. Elle est adressée au propriétaire. C'est une charge locative pouvant être récupérée de plein droit par le propriétaire sur le locataire.

Il est rappelé le calcul de la TEOM = base de la moitié de la valeur locative cadastrale du logement x taux d'imposition fixé par la collectivité.

- **REOM** : Comme toute redevance, la REOM est liée au service rendu. Elle est adressée à l'utilisateur du service. Le montant varie en fonction du nombre de personnes dans le foyer, volume de bac, fréquence de collecte. Le montant est lié à une quantité moyenne de déchets produits.
- Depuis le Grenelle de l'environnement, la TEOM et la REOM peuvent comporter une part incitative sous la forme de la TEOMi ou REOMi.

A 19h46, Monsieur Georges SUZAN quitte la salle

Monsieur Christian FAURE insiste sur l'obligation de choisir un mode de financement unique sur la CCFE avant le 1^{er} janvier 2022. Il est indiqué les enjeux environnementaux à tenir :

OBJECTIF de réduction de 10% sur les déchets ménagers (2010-2020)

OBJECTIF de réduction de 50 % les déchets admis en installations de stockage (2025)

OBJECTIF de porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (2025)

OBJECTIF de fiscalité incitative pour 15 millions d'habitants en 2020 puis 25 millions en 2025.

A 19h49, Monsieur Georges SUZAN rejoint l'assemblée délibérante.

Monsieur Christian FAURE souligne qu'en cas de non-respect des objectifs, il y a une « punition financière » via la TGAP qui passera de 17€/tonne en 2019 à 65€/tonne à partir de 2025 soit un surcoût de plus de 660 000.00 €/an pour le budget de fonctionnement si les quantités d'OMR ne diminuent pas.

Un choix rapide de l'harmonisation de la fiscalité des déchets s'impose car la situation budgétaire du budget à la redevance est préoccupante.

En conclusion, Monsieur Christian FAURE indique que chaque fiscalité possède ses avantages et inconvénients. La décision sera délicate à prendre. Les 4 éléments suivants seront essentiels dans les choix à savoir : la relation à l'usager, le côté technique-environnemental, les finances et la question politique du dossier.

Monsieur le Président rappelle que ce soir n'est pas le jour des débats mais juste celui d'une première information et le début d'un processus décisionnel. C'est un dossier épineux mais l'exécutif, qui va céder sa place le 10 juillet, ne souhaitait pas prendre la décision importante du choix entre TEOM et REOM et la faire assumer par d'autres.

- **Informations sur l'aide économique aux entreprises dans le cadre de la crise Covid-19 :**

- Solution initiale proposée :

Suite au bureau communautaire du 30 avril 2020, il était prévu une aide forfaitaire de 1 000€ (800€ CCFE et 200€ de la commune) par entreprise éligible. Potentiellement cette aide concerne environ 600 entreprises. Une délibération type validant la convention avec la Région, le règlement d'intervention de l'aide et la participation financière de la commune devait être prise par tous les partenaires.

Or l'Etat a demandé à la Région et aux EPCI de revoir la convention afin de respecter la loi NOTRe. Suite à une visioconférence avec le Président de la Région AURA, il est nécessaire de signer une nouvelle convention avec l'obligation pour les EPCI de participer au fonds régional « Unie » (2€/habitant) comprenant un fonds régional d'urgence tourisme et hébergement et des avances remboursables au profit des TPE, autoentrepreneurs, associations, coopératives tous secteurs d'activités.

- Solution retenue :

Abonder le fonds régional « Unie » pour les deux aides (montant total de la participation CCFE : 259 898 €), incidences de cette décision :

- Complémentaire à notre propre dispositif (panel d'activités éligibles plus large : secteur tourisme, auto-entrepreneurs, associations, coopératives,)
- Les communes n'auront pas à délibérer immédiatement pour la mise en place de l'aide spécifique
- Engagement des communes participantes au dispositif par une révision libre des Attributions de Compensation à la clôture de l'opération. La diminution du montant des AC correspondra au montant réel de la participation de chaque commune au fonds d'aide COVID 19 (nombre de dossiers instruits et réglés par la CCFE)

Monsieur Jean-Pierre TAITE, Vice-Président en charge de l'économie, indique que les communes vont recevoir la procédure et les critères. Ce dernier remercie la CCFE et son Président pour son investissement sur ce dossier avec près de 750 K€ de débloqués.

Monsieur Christian MOLLARD demande si avec ces 2 fonds en plus de l'aide dite Covid-19 initialement prévue, la CCFE élargie le champ des personnes bénéficiaires et si les communes auront un coût supplémentaire.

Monsieur Jean-Pierre TAITE lui répond que le nouveau dispositif touche plus d'entreprises mais ne coûtera pas plus cher aux communes. Ce dernier souligne le travail du service économique sous l'impulsion de Jocelyne FOINELS.

Monsieur Michel NEEL demande si les bénéficiaires du soutien propre à la CCFE auront connaissance que la commune de résidence finance à hauteur de 20% les 1 000€.

Monsieur Jean-Pierre TAITE lui répond que oui.

Monsieur Jean-Luc LAVAL lui demande comment les entreprises peuvent avoir connaissance de ces soutiens financiers et déposer déjà des dossiers.

Monsieur le Président rappelle que chaque commune a reçu un mail en mai et que le site internet de la CCFE explique toute la démarche et les critères d'éligibilités. Ce dernier indique qu'une CLECT aura lieu et que la retenue sur les AC des communes aura lieu sur le versement de décembre 2020.

- Récupération des masques de la Région pour les écoliers de CE1, CE2, CM1 et CM2 le vendredi 19 juin au siège de la CCFE entre 09h et 12h.

Madame Catherine POMPORT s'étonne de cette distribution car il a été dit que le port des masques pour des jeunes de moins de 15 ans n'était pas conseillé.

Monsieur le Président répond qu'il n'est pas médecin et que le rôle de la CCFE est juste de récupérer les masques pour éviter aux 42 communes d'aller à St Etienne ce jeudi.

7. Décisions du Président

date	objet	contenu	visa SP
27/02/2020	Location de l'atelier n°1 de la résidence d'entreprises sise à Chazelles-sur-Lyon au bénéfice de la société Terrasses bois et menuiseries	De mettre en location au profit de la Société dénommée « TERRASSES BOIS & MENUISERIES », dont le siège social est à Chazelles-sur-Lyon, pour une durée déterminée à compter du 01/03/2020 et pour une période de 12 mois, par bail précaire et dérogatoire l'atelier n°1 de la Résidence d'entreprises précitée, d'une superficie de 99.85 m ² avec application de la grille tarifaire en vigueur soit 524 € HT/mois dont 60 € de provision pour charges.	02/03/2020
27/02/2020	Mise à disposition à titre précaire et déterminée des installations du centre aquatique intercommunal Forez Aquatic au profit du Comité de la Loire 42 de la Croix Blanche	D'approuver et de signer le projet de convention entre la CCFE et l'Association dénommée Comité de la Loire 42 de la Croix Blanche quant à la mise à disposition et l'utilisation des installations du centre aquatique intercommunal « Forez Aquatic » pour l'organisation d'un examen national du Brevet National de Sauvetage et de Secours Aquatique.	02/03/2020
28/02/2020	Promotion des couches lavables	D'approuver et de signer le devis de l'association dénommée « MADELEINE ENVIRONNEMENT » sise à POUILLY-LES-NONAINS (42155), pour un montant total de 4.050,00 € auquel s'ajoutera le montant équivalent au nombre de kits de couches prêtés (60,00 € par prêt) et de passer commande.	02/03/2020
28/02/2020	Convention de fonctionnement entre la commune de Rozier-en-Donzy et la CCFE	D'approuver et de signer la convention de fonctionnement entre la Communauté de Communes de Forez-Est et la Commune de Rozier En Donzy.	02/03/2020
28/02/2020	Approbation et signature de la convention avec l'éco-organisme Eco-DDS	D'approuver et de signer le projet de convention d'adhésion à l'éco-organisme Eco-DDS fixant les engagements mutuels des parties ainsi que les conditions d'enlèvement des DDS ménagers pris en charge par Eco-DDS.	02/03/2020
28/02/2020	Transports scolaires visite d'un centre de tri	D'approuver et de signer les devis de la Société « CARPOSTAL LOIRE » sise à MONTVERDUN (42130), lieu-dit Meximieux, et ce pour un montant total hors taxes de 4.570,01 € et de passer commande.	02/03/2020

28/02/2020	Convention portant sur la répartition des charges de structure au SMAELT occupant d'une partie du local du siège de la CCFE	D'approuver et de signer le projet de convention de mise à disposition et de répartition de charges de structure entre la CCFE et le SMAELT.	02/03/2020
10/03/2020	Bail professionnel salle de réunion maison de santé pluridisciplinaire Panissières	D'approuver et de signer le projet de contrat – tel ci rapporté en annexe - portant bail professionnel, et ce pour une durée de SIX (6) ANNEES entières et consécutives avec effets au 1 ^{er} mars 2020, et moyennant un loyer annuel de SIX CENT EUROS (600,00 €) charges comprises au bénéfice de la Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires des Collines du Matin, dont le siège social est à PANISSIERES (Loire), 1 Rue Jacquard.	11/03/2020
11/03/2020	Achat de matériel informatique	D'approuver et de signer les propositions techniques et financières de la Société dénommée l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP), sise à MARNE LA VALLEE (77444), 1 Boulevard Archimède – Champs Sur Marne pour un montant hors taxe de 60 258,64 € et de passer commande.	13/03/2020
12/03/2020	Etude de suivi de la qualité des eaux souterraines de la voirie du site ex SAMRO	D'approuver et de signer le devis de la Société TESORA, sise à SAINT-PRIEST (69800), 97 Allée Alexandre Borodine, et ce pour un montant total hors taxes de 20 554,00 € et de passer commande. Dit que les crédits requis sont prévus au budget. Le paiement des factures sera échelonné après chaque opération de travaux.	13/03/2020
12/03/2020	Projet Natura 2000 - Site à chiroptères des Monts du Matin - Mise en place du projet de suivi technique des chiroptères	De valider la proposition du projet de suivi technique des chiroptères au niveau du tunnel de Viricelles pour le site Natura 2000 : Site à chiroptères des Monts du Matin. De solliciter la subvention du Département de la Loire dans le cadre de l'appel à projet 2020 « Dispositif de soutien aux actions en faveur des espèces faunistiques prioritaires du département de la Loire » d'un montant total prévisionnel de 10 000 euros (montant maximal de l'aide).	13/03/2020
12/03/2020	Avenant n°6 Marché prestation de services de ménage et de nettoyage des vitres des bâtiments communautaires	D'approuver et de signer l'avenant N°6 tel ci-rapporté au marché public « PRESTATION DE SERVICES DE MENAGE ET DE NETTOYAGE DES VITRES DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES » avec la Société dénommée FOREZ NETTOYAGE dont le siège social est à MONTBRISON (Loire), ZAC des Granges, 20 Rue des Roseaux Verts.	13/03/2020
13/03/2020	Convention de mise à disposition d'un assistant de conservation au profit de l'association "Les amis du musée du tissage et de la soierie"	D'approuver et de signer le projet de convention, tel que rapporté en annexe, entre la Communauté de Communes de Forez-Est et l'association « Les Amis du Musée du Tissage et de la soierie » déterminant les conditions d'intervention et modalités de remboursement quant à la mise à disposition d'un assistant de conservation sur la base de 35 heures hebdomadaires pour la période du 1 ^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022. D'engager les dépenses en découlant à hauteur de la rémunération correspondant au grade d'origine de l'agent (traitement de base, indemnité de résidence, supplément familial de traitement et régime indemnitaire lié à l'emploi).	13/03/2020

13/03/2020	Avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la CCFE et l'Office de tourisme	De verser à l'Office de Tourisme de Forez-Est pour 2020 : une subvention d'exploitation de 630 000€ et une subvention exceptionnelle de 22 756€ pour des actions de promotion touristique du territoire. De signer le projet d'avenant n°1 à la convention pluriannuelle entre la Communauté de Communes de Forez-Est et l'Office de Tourisme de Forez-Est qui définit le montant de subvention pour 2020 et les modalités de versement tel ci annexé.	16/03/2020								
13/03/2020	Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une structure enfance et famille à Montrond-les-Bains avenant n°6	D'approuver et de signer l'avenant n°6 au « marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une structure enfance et famille à Montrond-les-Bains ».	16/03/2020								
16/03/2020	Virement de crédits sur le budget "OM Ordures Ménagères"	Afin de rectifier cette erreur matérielle, le Président décide un transfert de crédit du budget « ordures ménagères CCFE » de la façon suivante :	16/03/2020								
DECISION MODIFICATIVE 1-2020 - BUDGET OM (DECISION)											
INVESTISSEMENT											
depenses						recettes					
COMPTE	OR	CHAPITRE	OPERATION	FONCTION	MONTANT	COMPTE	OR	CHAPITRE	OPERATION	FONCTION	MONTANT
020-	R	020-			-15 000,00 €						
2313	R	23			15 000,00 €						
					0,00 €						0,00 €
FONCTIONNEMENT											
COMPTE	OR	CHAPITRE	OPERATION	FONCTION	MONTANT	COMPTE	OR	CHAPITRE	OPERATION	FONCTION	MONTANT
					0,00 €						0,00 €
20/03/2020	Evacuation et traitement du broyat de la plateforme de Panissières	D'approuver et de signer le devis de la Société ELIA AND CO sise à SAINT-LAURENT-LA-CONCHE (42210), et ce pour un montant total hors taxes estimé à 11.500,00 € et de passer commande.	20/03/2020								
20/03/2020	Mission de contrôle technique structure enfance et famille à Montrond-les-Bains avenant n°1	D'approuver et de signer l'avenant n°1. Le nouveau montant du marché public est de 14.218,00 € HT. Le pourcentage d'écart introduit par l'avenant est de 3,40 %.	20/03/2020								
23/03/2020	Location de l'atelier n°2 de la pépinière de créateurs sise à Chazelles-sur-Lyon au bénéfice de Caroline TARDY	De mettre en location au profit de Madame TARDY pour une durée déterminée à compter du 01/04/2020 et pour une période de 24 mois, par bail précaire et dérogatoire l'atelier n°2 de la Pépinière de créateurs précitée, d'une superficie de 51,87 m ² avec application de la grille tarifaire en vigueur soit 4,04€ HT/m ² /mois.	23/03/2020								
23/03/2020	Location de l'atelier n°3 de la pépinière de créateurs sise à Chazelles-sur-Lyon au bénéfice d'Adelaïde KLEIN	De mettre en location au profit de Madame KLEIN pour une durée déterminée à compter du 15/05/2020 et pour une période de 24 mois, par bail précaire et dérogatoire l'atelier n°3 de la Pépinière de créateurs précitée, d'une superficie de 51,87 m ² avec application de la grille tarifaire en vigueur soit 4,04€ HT/m ² /mois.	23/03/2020								
24/03/2020	Convention de prestation entre la CCFE et le SMAELT	D'approuver et de signer le projet de convention de prestation de services entre la Communauté de Communes de Forez-Est et le SMAELT.	24/03/2020								

25/03/2020	Convention partenariale de prestation de services plateforme sport santé de la Loire	D'approuver et de signer le projet de convention.	25/03/2020
27/03/2020	Compaction et stockage des déchets issus de la collecte sélective (hors verre)	D'approuver et de signer le devis de la Société SUEZ RV CENTRE EST sise à FIRMINY (42700), et ce pour un montant total hors taxes estimé à 10 500,00 € et de passer commande.	27/03/2020
30/03/2020	Contrats de vente d'herbe sur pied au bénéfice de la SCEA PONTONNIER et de Monsieur Paul BRASSARD	D'approuver et de signer les projets de contrats de vente d'herbe sur pied entre la Communauté de Communes de Forez-Est et la SCEA PONTONNIER et la Communauté de Communes de Forez-Est et Monsieur Paul BRASSARD.	30/03/2020
02/04/2020	Convention d'octroi de subvention d'investissement à l'association Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) Petite Enfance de Balbigny gestionnaire du Relai d'Assistants Maternels Les P'tites Pomettes	D'approuver et de signer le projet de convention.	02/04/2020
02/04/2020	Convention de financement d'équipement Aéroforme de Feurs-Chambéon entre la CCFE et l'Association Air Club du Forez	D'approuver et de signer le projet de convention.	02/04/2020
02/04/2020	Achat de matériel informatique	D'approuver et de signer les propositions techniques et financières de la Société dénommée l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP), sise à MARNE LA VALLEE (77444), pour un montant hors taxe de 12.541,48 € et de passer commande.	02/04/2020
02/04/2020	Paiement de la cotisation portant adhésion à Epures, l'agence d'urbanisme de la Région Stéphanoise	Monsieur le Président, du fait de l'adhésion à EPURES, valide le versement de la cotisation de 33.076,00 €. La convention relative au programme partenarial 2020 sera actée lors d'un prochain conseil communautaire et le montant de la subvention au titre des missions 2020 sera prévu au budget principal 2020.	02/04/2020
02/04/2020	Location en formule "Hotel d'entreprises" du bureau n°11 de la résidence d'entreprises sise à Chazelles-sur-Lyon ZI Montfuron au bénéfice de la société dénommée "Artesol"	De mettre en location au profit de la Société dénommée « ARTESOL », dont le siège social est LE VESINET (YVELINES), pour une durée déterminée à compter du 11/04/2020 et pour une période de 12 mois, par bail précaire et dérogatoire le bureau n°11 de la Résidence d'entreprises précitée, d'une superficie de 15,20 m ² avec application de la grille tarifaire en vigueur soit 284 € HT/mois dont 70 € de provision pour charges.	02/04/2020

07/04/2020	Mission de promotion prospection pour l'implantation d'entreprises sur le territoire de Forez-Est	D'approuver l'offre de prestations quant à la mission de conseils et de promotion prospection pour l'implantation d'entreprises sur le territoire Forez-Est de la Société dénommée SAS 4 B, ayant son siège social à LE COTEAU (Loire), 4 Rue Brossard, pour un montant forfaitaire global de 15 000,00 € HT telle rapportée aux termes du devis ci-annexé. D'approuver et de signer le marché alors annexé et de passer commande. Dit que les crédits budgétaires sont prévus.	07/04/2020
15/04/2020	Avenant n°2 aux lots n°3, n°6 et n°7 marché pré-collecte des déchets ménagers et assimilés	D'approuver et de signer l'avenant n°2 aux lots n°3, n°6 et n°7 du marché « PRE-COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ».	15/04/2020
15/04/2020	Demande de subvention DETR 2020 pour la réhabilitation de la déchèterie de Chazelles-sur-Lyon	De solliciter une subvention au titre de la DETR 2020 pour la réhabilitation de la déchèterie de Chazelles-sur-Lyon pour un montant de 526.713,80 €.	15/04/2020
15/04/2020	Demande de subvention DETR 2020 pour le pôle enfance-famille à Montrond-les-Bains	De solliciter une subvention au titre de la DETR 2020 pour le pôle Enfance-Famille à Montrond-les-Bains pour un montant de 82.562,44 €.	15/04/2020
15/04/2020	Avenant n°1 lot n°1 dommages aux biens MAPA prestations de service d'assurance	D'approuver et de signer le projet d'avenant N°1 audit contrat d'assurance.	15/04/2020
20/04/2020	Demande de subvention DETR 2020 pour la requalification industrielle du site ex-samro en zone d'activité la grande usine située sur la commune de Balbigny	De solliciter une subvention au titre de la DETR 2020 pour la requalification industrielle du site ex-samro en zone d'activité la grande usine pour un montant de 1.140.538,00 €.	20/04/2020
23/04/2020	Attribution d'une subvention au Comité de défense et de soutien du centre hospitalier du Forez Lutte contre le coronavirus	Le Président décide l'attribution d'une subvention de 5000 € à l'association du Comité de Défense et Soutien du Centre Hospitalier du Forez afin de contribuer à la protection du personnel du centre Hospitalier du Forez pendant l'épidémie de Covid-19. Cette dépense sera inscrite à l'article 6574 du budget général 2020 de Forez-Est.	23/04/2020
27/04/2020	Achat de masques de protection contre le coronavirus	D'approuver et de signer la proposition de la société « SOTEXPRO » », sise à PANISSIERES (Loire), Pont Rochand, pour une commande de 40 000 masques de protection contre le coronavirus et ce pour un montant total de 63 300,00 € TTC, soit 1,5825 € TTC le masque. D'inscrire cette dépense en section de fonctionnement du budget principal article 60628. De proposer aux communes membres de la CCFE d'acheter ces masques au prix de 1,00 € TTC, la Communauté de Communes prenant ainsi à sa charge 0,5825 € par masque. D'inscrire la recette	28/04/2020

		correspondante en section de fonctionnement du budget principal, article 70875	
27/04/2020	Demande de dotation de soutien à l'investissement local 2020 rénovation de la piscine intercommunale	D'approuver et de signer le dossier de demande de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2020 tel alors rapporté en annexe relatif au projet « Rénovation de la piscine intercommunale ». Dit que les crédits budgétaires sont prévus.	28/04/2020
29/04/2020	Exonération temporaire du paiement du loyer des ateliers d'artistes et du restaurant du site de la Chapellerie Chazelles sur Lyon	D'exonérer de façon exceptionnelle les artistes des ateliers de créateurs du site de la Chapellerie à Chazelles/Lyon, occupés par Mesdames Schieberlein, Tardy, Klein et Messieurs Lyonnet, karagueuzian ainsi que le gérant du restaurant « Au chapelier Gourmand » Monsieur Viricel du paiement des loyers et des charges locatives des mois d'avril et mai 2020. Les titres de recettes correspondants à ces 2 mois de loyer ne seront pas émis par la Communauté de Communes de Forez-Est. A compter de juin 2020, les titres seront de nouveau émis normalement, selon les dispositions des baux signés.	04/05/2020
04/05/2020	Convention 2020 de participation au programme partenarial d'EPURES	D'approuver la convention 2020 de participation au programme partenarial d'études de l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise, EPURES, telle rapportée en annexe. L'objet de la convention est de définir le cadre et les modalités selon lesquels le montant de la subvention de la communauté a été déterminé en fonction du programme tel que défini ci-dessus. Missions pour lesquelles la Communauté de Communes de Forez-Est porte un intérêt particulier : Contribution au socle partenarial d'activité notamment : Observatoires partenariaux : Habitat, Expérimentation nationale des loyers, Commerce, Economie, Déplacements, Environnement, Foncier, Equipements, Observatoire sociodémographique, Observatoire des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)... Contribution à l'animation du partenariat. Participation à l'amortissement de Spot Thema. Accompagnement de Forez-Est sur : L'élaboration du Programme Local de l'Habitat, La définition de la stratégie des zones économiques (Schéma d'accueil), La réalisation d'un schéma de mobilité, Le lancement de la réflexion sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), L'assistance technique sur le Plan Climat Air Energie territorial (PCAET), Intérêt de Forez-Est à : L'enquête ménages déplacements, La démarche zéro artificialisation nette, Les modalités d'application du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET). De prendre acte que les crédits sont prévus au budget 2020 à savoir : Montant de la participation de la communauté de communes à l'Agence d'urbanisme pour le programme 2020 : 97 437 €, dont : 33 076 € de cotisation (base Collège 2 : 0,50 € / 66 151 habitants pop DGF) et 64 361 € de subvention	04/05/2020
06/05/2020	Avenant au contrat négocié entre le département de la	Le Président décide de retirer la délibération n°2020.048.04.03 et propose la nouvelle réaffectation du reliquat d'un montant de 87 400 € selon le montage	07/05/2020

	Loire et la CCFE	suivant :- le projet intercommunal de construction d'un pôle enfance jeunesse à Montrond Les Bains pour un montant de 71 023 € ce qui ferait passer la subvention à un montant de 1 271 023 € HT soit 62,5% (projet chiffré à 2 035 000€ HT).-le projet de construction d'une aire de camping-car sur la commune de Violay suite à la sollicitation de Mme le Maire pour bénéficier du Contrat Négocié à hauteur de 40%, (soit 16 377€HT). Le Président décide que le projet de rénovation du camping inscrit par la Ville de Feurs soit remplacé par un projet de mise aux normes des équipements sportifs. Le Président décide de :-Acter le reliquat et proposer sa réaffectation sur les deux projets suivants :•Construction d'un pôle enfance jeunesse à Montrond Les Bains•Construction d'une aire de camping-car à Violay- Déroger au principe de subvention maximale de 60% pour le portage intercommunal du pôle enfance jeunesse -de substituer le projet de mise en accessibilité des équipements sportifs de la Ville de Feurs à celui inscrit au préalable de rénovation du camping -de signer l'avenant à la convention cadre à venir avec le Département.	
11/05/2020	AMO en vue de la relance du marché public de tri des déchets issus de la collecte sélective hors verre	D'approuver les propositions financières et techniques – pour un montant forfaitaire hors taxes de 5 237,50 € - du groupement alors classé premier, à savoir : - de la Société dénommée VERDICITE SARL, - alors mandataire dudit groupement - dont le siège social est à MONTREUIL (SEINE SAINT DENIS), 20 Rue Voltaire, - de Maître Bruno MOUNIER, avocat en exercice libéral, dont le siège social est à LYON, (Rhône), 55 Boulevard des Brotteaux. D'approuver et de signer le marché correspondant et de passer commande.	11/05/2020
11/05/2020	Perception loyers bail professionnel maison de santé pluridisciplinaire de Panissières Christelle BRUN	De ne pas titrer les loyers de février, mars et avril 2020 à Madame Christelle BRUN. Le 1 ^{er} loyer titré par la Communauté de Communes de Forez-Est sera donc celui du mois de mai 2020.	11/05/2020
12/05/2020	Accord-cadre à bons de commande de fournitures de bureau	D'approuver les propositions financières et techniques de la société dénommée ALPHA BUREAU dont le siège social est à MONISTROL SUR LOIRE (Haute-Loire), 26 C Avenue de la Libération au regard de l'acte d'engagement et des bordereaux des prix unitaires.	12/05/2020
13/05/2020	Missions de coordination sécurité et protection de la santé et de contrôle technique déchèterie Chazelles sur Lyon	D'approuver et de signer les propositions commerciales - ci-annexées - de la société dénommée Bureau Véritas Construction sise 3201 Rue Jean Rostand BP 80146 42351 LA TALAUDIERE Cedex, et ce pour un montant total hors taxes de 7 490,00 € et de passer commande. Dit que les crédits requis sont prévus au budget.	13/05/2020

14/05/2020	Achat de masques de protection supplémentaires contre le coronavirus	D'approuver et de signer la proposition de la société « SOTEXPRO » », sise à PANISSIERES (Loire), Pont Rochand, pour une commande de 8000 masques de protection contre le coronavirus et ce pour un montant total de 16 036 € TTC, soit 2,0045 € TTC le masque. D'inscrire cette dépense en section de fonctionnement du budget principal article 60628. De proposer aux communes membres de la CCFE d'acheter ces masques au prix de 1,00 € TTC, la Communauté de Communes prenant ainsi à sa charge 1,0045 €TTC par masque. D'inscrire la recette correspondante en section de fonctionnement du budget principal, article 70875.	14/05/2020
15/05/2020	Convention entre la CCFE et la CAF concernant l'adhésion au téléservice "monenfant.fr"	D'approuver et de signer le projet de convention.	15/05/2020
15/05/2020	Convention de mise à disposition d'un candélabre pour la pose de caméras	D'approuver et de signer le projet de convention entre la Communauté de Communes de Forez-Est et la Ville de Feurs.	15/05/2020
15/05/2020	Remplacement par le SIEL d'un candélabre accidenté ZA du Crozet - Panissières	D'approuver que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "remplacement candélabre accidenté ZA du Crozet ", étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis pour information avant exécution. D'approuver le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la collectivité, étant entendu qu'elle sera calculée sur le montant réellement exécuté. Le versement de la participation financière au SIEL-TE sera imputé au budget principal en section de fonctionnement article 615 232 et n'est pas soumis à amortissement.	15/05/2020
20/05/2020	Approbation du règlement d'attribution du soutien de la CCFE aux communes via un fonds de concours	D'approuver le projet de règlement – ci annexé - d'attribution du soutien de la Communauté de Communes de Forez-Est aux communes via un fonds de concours. Ce règlement s'appliquera à tout fonds de concours attribué par la Communauté de Communes de Forez-Est à compter de l'année 2020.	20/05/2020
20/05/2020	Avenant au contrat de délégation de service public par affermage de la commune de Violay entre la CCFE SUEZ et SIMA COISE	De signer le projet d'avenant au contrat de délégation de service public tel rapporté en annexe.	20/05/2020
20/05/2020	Avenant au contrat de délégation de service public par affermage de la commune de Balbigny entre la CCFE SAUR et SIMA COISE	De signer le projet d'avenant au contrat de délégation de service public tel rapporté en annexe.	20/05/2020

25/05/2020	Adaptation des tarifs pour les abonnés de la piscine et de l'école de natation intercommunale suite à l'épidémie de Covid-19	De proroger la date de péremption des abonnements pour toute la durée de fermeture en faveur des abonnés de la piscine. De faire payer pour la saison 2020/2021 la somme - selon les tarifs en vigueur - de « selon calendrier 2 » au lieu de « année scolaire entrée comprise » pour les abonnés de la saison 2019/2020 à l'Ecole de Natation Intercommunale.	26/05/2020
25/05/2020	Participation financière achat groupé de masques pour les assistants maternels	D'émettre un titre de recettes pour que de l'association « ADMR BALBIGNY PETITE ENFANCE », dont le siège social est à BALBIGNY, 42 510 rue des Jardins, représentée par Madame Aline GUYONNET, agissant en sa qualité de Présidente, règle à la Communauté de Communes de Forez-Est, la somme de 221,55 € en contre partie de la fourniture de 75 masques de protection contre le COVID 19.	26/05/2020
28/05/2020	Vente parcelles AV 218 et AV 221 à la SCI du Chemin Profond - Panissières	D'acter la cession des parcelles cadastrées Section AV 218 d'une contenance d'environ 26 m ² (00ha 00a 26ca) et AV 221 d'une contenance d'environ 956 m ² (00ha 09a 56ca) à la société dénommée SCI du Chemin Profond ou à toute autre personne morale destinée à se substituer à cette dernière, et ce au prix de 5.000,00 € HT. Dit que les droits et frais d'acquisition sont à la charge de l'acquéreur.	29/05/2020
28/05/2020	Acquisition parcelles AN 922 et AN 923 à la SCI Les Eglantines - Panissières	D'acter l'acquisition des parcelles cadastrées section AN 922 d'une surface de 327 m ² et AN 923 d'une surface de 73 m ² , propriété de la Société dénommée SCI Les Eglantines ou de toute personne morale destinée à se substituer à cette dernière et ce au prix de 6.000,00 € HT. Dit que les droits et frais d'acquisition sont à la charge de l'acquéreur.	29/05/2020
28/05/2020	Vente lot 7 à la société MAT Maçonnerie ZA les Places à Civens	D'acter la cession d'une parcelle de terrain d'environ 1 797 m ² à détacher de la parcelle cadastrée Section D Numéro 932 représentant le lot n°7 ci-avant explicité à la Société dénommée « MAT MACONNERIE » ou à toute personne morale destinée à se substituer à cette dernière, et ce au prix de 25,00 € HT le m ² . Dit que les frais d'acquisition sont à la charge de l'acquéreur.	29/05/2020
28/05/2020	Vente lot 10 et 11 à la société dénommée MGP ZA les Places à Civens	D'acter la cession de deux parcelles de terrain d'environ 1 118 m ² et 2 419 m ² à détacher de la parcelle cadastrée Section D Numéro 920 représentant les lots n°10 et n°11 ci-avant explicité à la Société dénommée « MGP » ou à toute personne morale destinée à se substituer à cette dernière, et ce au prix de 25,00 € HT le m ² . Dit que les frais d'acquisition sont à la charge de l'acquéreur.	29/05/2020

28/05/2020	<p>Décision modificative budgétaire n°1 - budget petite enfance - opération d'ordre non budgétaire impactant le résultat 2019</p>	<p>D'apporter les modifications budgétaires suivantes au budget « petite enfance » 2020 de Forez-Est :</p>	29/05/2020																																																																																																									
28/05/2020	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="11" style="background-color: yellow;">DECISION MODIFICATIVE n°1- opération d'ordre non budgétaire sur résultat 2019</th> </tr> <tr> <th colspan="11" style="background-color: #d9ead3;">INVESTISSEMENT</th> </tr> <tr> <th colspan="6" style="background-color: #d9ead3;">depenses</th> <th colspan="5" style="background-color: #d9ead3;">recettes</th> </tr> <tr> <th>COMPTE</th> <th>OR</th> <th>CHAPITRE</th> <th>OPERATION</th> <th>FONCTION</th> <th>MONTANT</th> <th>COMPTE</th> <th>OR</th> <th>CHAPITRE</th> <th>OPERATION</th> <th>FONCTION</th> <th>MONTANT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>001</td> <td>R</td> <td>001</td> <td></td> <td></td> <td>-11 445,27 €</td> <td>001</td> <td>R</td> <td>001</td> <td></td> <td></td> <td>638 554,66 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>1641</td> <td>R</td> <td>16</td> <td></td> <td></td> <td>-649 999,93 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>-11 445,27 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>-11 445,27 €</td> </tr> </tbody> </table>			DECISION MODIFICATIVE n°1- opération d'ordre non budgétaire sur résultat 2019											INVESTISSEMENT											depenses						recettes					COMPTE	OR	CHAPITRE	OPERATION	FONCTION	MONTANT	COMPTE	OR	CHAPITRE	OPERATION	FONCTION	MONTANT	001	R	001			-11 445,27 €	001	R	001			638 554,66 €							1641	R	16			-649 999,93 €																														-11 445,27 €						-11 445,27 €
DECISION MODIFICATIVE n°1- opération d'ordre non budgétaire sur résultat 2019																																																																																																												
INVESTISSEMENT																																																																																																												
depenses						recettes																																																																																																						
COMPTE	OR	CHAPITRE	OPERATION	FONCTION	MONTANT	COMPTE	OR	CHAPITRE	OPERATION	FONCTION	MONTANT																																																																																																	
001	R	001			-11 445,27 €	001	R	001			638 554,66 €																																																																																																	
						1641	R	16			-649 999,93 €																																																																																																	
					-11 445,27 €						-11 445,27 €																																																																																																	
28/05/2020	<p>Alimentation télécom parcelles B1044 et B1046 ZA des Gagères - Violay par le SIEL</p>	<p>D'approuver le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la collectivité, étant entendu qu'elle sera calculée sur le montant réellement exécuté. Dit que les crédits budgétaires sont prévus sur le budget annexe Za des Gagères.</p>	29/05/2020																																																																																																									
28/05/2020	<p>Fourniture et mise en place d'un poste relevage et raccordement au bâtiment Boiron Maçonnerie situé sur la ZA de Lestra - commune de Saint-Martin-Lestra</p>	<p>D'approuver et de signer le devis de la Société NAULIN SA, sise à CIVENS (42110), ZA Les Places - BP 69, et ce pour un montant total hors taxes de 28.277.15 € et de passer commande.</p>	29/05/2020																																																																																																									
28/05/2020	<p>Location en formule Hotel d'entreprises du bureau n°1 de la résidence d'entreprises sise à Chazelles-sur-Lyon ZI Montfuron au bénéfice de la société dénommée Art Vision</p>	<p>De mettre en location au profit de la Société dénommée « ART VISION », Société A Responsabilité Limitée, dont le siège social est LA MOTTE SERVOLEX (Savoie), 949 rue Denis Papin pour une durée déterminée à compter du 01/06/2020 et pour une période de 12 mois, par bail précaire et dérogatoire le bureau n°1 de la Résidence d'entreprises précitée, d'une superficie de 15,40 m² avec application de la grille tarifaire en vigueur soit 287 € HT/mois dont 70 € de provision pour charges.</p>	29/05/2020																																																																																																									
05/06/2020	<p>Transport, déconditionnement et tri des déchets issus de la collecte sélective (hors verre) réalisée pendant la fermeture du centre de tri digitale</p>	<p>D'approuver et de signer le devis de la Société SUEZ RV CENTRE EST sise à FIRMINY (42700), 8 rue du colonel Riez, et ce pour un montant total hors taxes maximal estimé à 18.000,00 € et de passer commande.</p>	08/06/2020																																																																																																									
05/06/2020	<p>Location de l'atelier n°4 de la pépinière de créateurs sise à Chazelles-sur-Lyon au bénéfice de Jean-Baptiste LYONNET</p>	<p>De mettre en location au profit de Jean-Baptiste LYONNET pour une durée déterminée à compter du 1^{er} juin 2020 et pour une période de 24 mois, par bail précaire et dérogatoire l'atelier n°4 de la Pépinière de créateurs précitée, d'une superficie de 51,87 m² avec application de la grille tarifaire en vigueur soit 4,04 € HT/m²/mois.</p>	08/06/2020																																																																																																									

08/06/2020	Acquisition des parcelles cadastrées section B 1037, 1038, 1041, 1042 et 1045 sur la commune de Violay - ZA les Gagères	D'acter que la vente sera passée par acte notarié.	16/06/2020
09/06/2020	Marché public de travaux couverture – isolation des noues aménagement d'un atelier dans la ZA du Pont Rochand à Panissières	De retenir les propositions techniques et financières du candidat alors classé premier, à savoir : l'offre de la Société dénommée SAS ETANCOBA, dont le siège social est à BUSSIERES (Loire), 50 Rue Emile Zola, pour un montant hors taxes de 29.899,50 €.	10/06/2020

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le prochain Conseil Communautaire aura lieu le vendredi 10 juillet 2020 à 18h à l'hippodrome de FEURS.
L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h16.

Jean-Michel MERLE
Président

